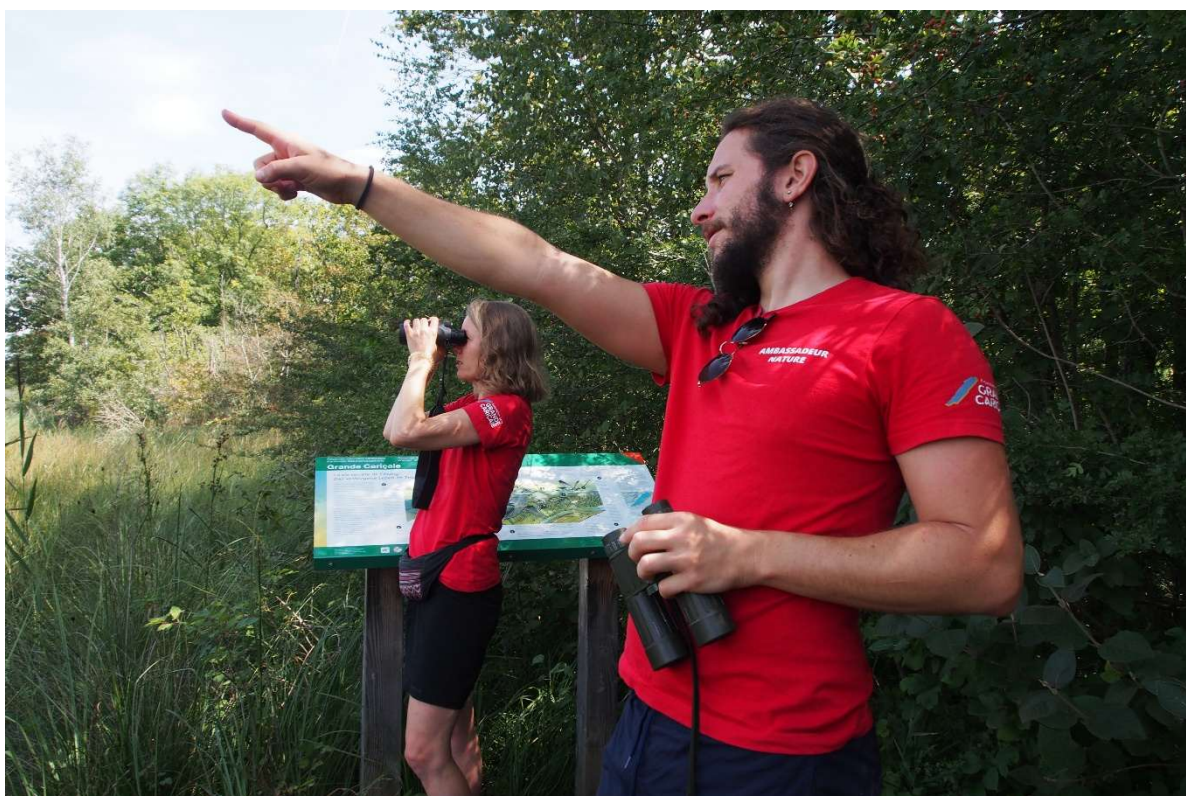


GESTION, INFORMATION ET MONITORING
DU PUBLIC DANS LES RÉSERVES NATURELLES

Ambassadeurs et ambassadrices-nature Grande Cariçaie

Rapport 2025



Deux ambassadeurs-nature Grande Cariçaie en mission © Tania Araman / Pro Natura



Association de la Grande Cariçaie
Chemin de la Cariçaie 3
1400 Cheseaux-Noréaz
Suisse

T +41 24 425 18 88
info@grande-caricaie.ch
www.grande-caricaie.ch

Rédaction

Christophe Le Nédic
Collaborateur scientifique

Version finale 7 mai 2026

Table des matières

1	Introduction	3
2	Organisation 2025.....	3
2.1	Formation, coordination, identification par le public	3
2.2	Tournées d'ambassade-nature.....	4
2.3	Animations sur quelques plages très fréquentées.....	7
2.4	Données complémentaires.....	7
3	Bilan 2025	7
3.1	Météo, organisation générale.....	7
3.2	Tournées d'ambassade-nature.....	8
3.2.1	<i>Organisation générale</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Personnes touchées.....</i>	<i>9</i>
3.2.3	<i>Présence du public sur les sites.....</i>	<i>10</i>
3.2.4	<i>Infractions aux règlements des réserves naturelles.....</i>	<i>12</i>
3.3	Animations plages	16
3.4	Fréquentation et infractions sur 3 plages naturistes	17
4	Synthèse et améliorations à apporter	18
5	Remerciements.....	19
6	Bibliographie	20

Annexes

ANNEXE 1 Cartes des sites d'intervention

1 INTRODUCTION

Pour la cinquième année consécutive (rapport 2021 : Bardy et al. 2021 ; rapport 2022 : Le Nédic 2023 ; rapport 2023 : Le Nédic 2024 ; rapport 2024 : Le Nédic 2025), l'Association de la Grande Cariçaie (AGC) a pu engager une équipe d'ambassadeurs et d'ambassadrices-nature grâce à un financement assuré dès cette année sur le budget ordinaire de l'AGC via les conventions-programme Confédération – cantons pour la période 2025-2028. Les 7 personnes engagées, qui avaient toutes déjà fonctionné en 2024, ont parcouru les réserves naturelles vaudoises et fribourgeoises (environ 2'300 hectares de zones protégées) du mois de mai au mois de septembre 2025¹. Elles bénéficiaient d'un contrat AGC à durée déterminée, avec un taux d'engagement d'env. 20% (paiement à l'heure sur la base d'un décompte fourni chaque mois). Le cahier des charges prévoyait les tâches suivantes :

- assurer une présence régulière et une visibilité dans les réserves naturelles, en particulier les secteurs très fréquentés par le public ;
- informer les visiteurs et visiteuses en distribuant si nécessaire des documents d'information, répondre à leurs questions ;
- si possible, empêcher les infractions aux règlements des réserves naturelles par une action de sensibilisation ;
- tenir un journal des interventions ;
- fournir des données pour les monitorings de la fréquentation et des infractions ;
- se coordonner avec les acteurs et actrices de la surveillance de police des réserves naturelles.

Le présent document est le rapport de synthèse du projet d'ambassade-nature Grande Cariçaie pour l'année 2025. Il analyse le déroulement du projet en 2025 et compare les données avec les années précédentes. Il propose quelques adaptations pour l'année 2026 et les suivantes, sachant que le projet sera reconduit au moins jusqu'en 2028, échéance de l'actuelle convention-programme.²

2 ORGANISATION 2025

2.1 FORMATION, COORDINATION, IDENTIFICATION PAR LE PUBLIC

Pour permettre aux personnes engagées de mener à bien leur mission, une séance de planification et une journée de formation ont été organisées, respectivement le 20 mars et le 2 juin 2025. Un groupe WhatsApp a permis par la suite de répondre aux questions et d'assurer la coordination entre l'AGC et l'équipe d'ambassade. Un deuxième groupe WhatsApp permettait quant à lui la coordination avec les surveillant·es des réserves naturelles. Une séance de bilan a été organisée au terme de la saison, le 27 novembre 2025.

¹ Du fait d'une absence de longue durée de la surveillante des réserves naturelles, il a été convenu à titre exceptionnel de prolonger en octobre les missions d'ambassade-nature. Un financement particulier a été apporté par le Canton de Fribourg pour cette prolongation.

² Il n'a pas été possible d'engager cette année un stagiaire en programme d'insertion BNF, comme en 2023 et 2024, pour compléter les missions d'ambassade-nature sur les sites particulièrement fréquentés et où les infractions sont courantes. Cette opportunité reste cependant ouverte les prochaines années.

Comme les années précédentes, les ambassadeurs et ambassadrices étaient identifiables auprès du public grâce à un t-shirt rouge avec le logo AGC et la mention « Ambassadeur-nature » ou « Ambassadrice-nature ». Une casquette avec le logo AGC était portée en option. Les personnes en mission étaient en outre équipées de jumelles (matériel personnel) et d'une sélection de dépliants à disposition du public.

2.2 TOURNÉES D'AMBASSADE-NATURE

Comme depuis 2022, au vu de la concentration des infractions aux règlements des réserves sur quelques sites, en général des plages dans les réserves naturelles, il a été convenu de focaliser l'action des ambassadeurs et ambassadrices sur une série de sites connus pour leur forte fréquentation ou pour le nombre élevé d'infractions qui y sont recensées. Comme en 2024, les infrastructures d'accueil du public présentes à proximité étaient également visitées pour fournir le cas échéant des informations aux personnes présentes.

Du fait des distances à parcourir entre les différents sites, la rive était, comme à l'habitude, divisée en 3 tronçons (blocs) de dimensions comparables. Une journée de terrain permettait de couvrir un des trois blocs, l'ordre de passage sur chacun des blocs étant déterminé aléatoirement. Le temps à consacrer par bloc était en principe de 8h (horaire recommandé : 11h-19h30, avec une demi-heure de pause fixée librement par l'équipe engagée ce jour-là). Chaque bloc était parcouru dans la grande majorité des cas en binôme, soit en principe 16h de travail effectif pour une journée d'engagement sur un bloc. Les déplacements entre chaque site s'effectuaient à vélo (vélos personnels des ambassadeurs et ambassadrices)³.

Le tableau 1 présente les 39 sites visités sur l'ensemble de la rive. L'annexe 1 présente les cartes de ces sites. Une sensibilisation des usagers et usagères était évidemment possible en dehors des sites, pendant les déplacements d'un site à l'autre.

Tableau 1 : Sites d'intervention retenus pour les missions d'ambassade-nature en 2024 et 2025. Les sites indiqués en rouge sont nouveaux par rapport à 2022 et 2023

Code site	Bloc	Description	Problématiques identifiées
YVE1	1	Promenade Hainard, à Yverdon (parc urbain entre Thielle et Mujon)	Site en bordure d'un refuge d'oiseaux interdit d'accès
YVE2	1	Petite plage d'Yverdon-les-Bains	Petite plage dans la réserve naturelle. Non-respect fréquent de la zone d'interdiction à 25 m de la roselière et d'autres règles : chien en laisse, feu
YVE3	1	Plateforme paysagère de la plage d'Yverdon	Point de vue paysager situé à proximité de la plage d'Yverdon
CHS2	1	Plateforme paysagère des îles de Cheseaux	Point de vue paysager situé le long de la piste cyclable entre Yverdon et Yvonand
YVO1	1	Banc de sable de la Menthue près de la plage des Pins	Petit secteur dans la réserve naturelle situé à côté d'une plage très fréquentée hors réserve. Présence d'une zone lacustre interdite avec des bancs de sable pour l'arrêt des

³ Au vu de la plus faible affluence du public en octobre, seuls les sites les plus fréquentés ont été visités durant ce mois. L'entier de la rive était parcouru en une journée, avec déplacement entre les sites en voiture.

			oiseaux migrateurs. Non-respect très fréquent de la zone interdite d'accès
YVO2	1	Plage Goncerut à Yvonand	Plage dans la réserve, mais peu identifiable comme telle. Nombreuses infractions : chiens non tenus en laisse, feux sauvages, accès en Stand-up paddle (SUP) dans les secteurs interdits à gauche et à droite de la plage
YVO3	1	Promenade du Vieux-Port à Yvonand	Site de promenade dans la réserve. Accès au lac interdit
YVO4	1	Digue en rive droite de la Menthue	Site de promenade à côté de la plage Goncerut. Infractions régulières : feu, chiens non tenus en laisse, accès à la zone lacustre interdite du delta de la Menthue
YVO5	1	Plateforme du Vieux port	Point de vue paysager sur la promenade du vieux port
CHE1	1	Sentier sur ponton à l'ouest de la plage de Cheyres	Site de promenade et de baignade dans la réserve en saison estivale. Non-respect fréquent des distances aux roselières, chiens non tenus en laisse. Les pontons étaient fermés en 2024 du fait d'une crue qui les a détruits en partie durant l'hiver 2023-2024
CHE3	1	Plage Arm à Cheyres	Plage dans la réserve naturelle. Parfois non-connaissance ou non-respect des règles, dont le chien en laisse ou le respect des distances aux roselières
CHE4	1	Plage Lagune ouest	Plage dans la réserve naturelle. Parfois non-connaissance ou non-respect des règles, dont le chien en laisse ou le respect des distances aux roselières
CHE5	1	Plage Lagune est	Plage dans la réserve naturelle. Parfois non-connaissance ou non-respect des règles, dont le chien en laisse ou le respect des distances aux roselières
CHE6	1	Plage de Crevel	Petite plage surtout utilisée par les résidents du quartier de Crevel. Présence d'une zone lacustre interdite d'accès, différente en été et en hiver
EST1	2	Plage de Font	Plage dans la réserve naturelle. Parfois non-respect des règles (feux, aménagements dans la réserve, piétinement de la végétation)
EST2	2	Plage chez Guido	Plage près d'un secteur de chalets mais dans la réserve naturelle et souvent non identifiée comme telle. Non-respect régulier des règles (chien en laisse et feux principalement)
EST4	2	Plage sous la Corbière à Estavayer	Petite plage dans la réserve naturelle, peu connue du public. Potentiel non-respect des règles du fait de la discrétion du site
EST5	2	Plage d'Autavaux	Petite plage dans la réserve naturelle assez fréquentée à la belle saison. Non-respect fréquent des règles (feux, chiens, camping)
EST6	2	Jetée de la Vernausaz	Accès au lac dans un secteur lacustre interdit de la réserve naturelle. Infractions occasionnelles (baignade)
EST7	2	Plage de Forel	Plage dans la réserve naturelle avec une très forte fréquentation et un nombre record d'infractions (chiens, feux, camping, circulation motorisée, accès en secteur lacustre interdit)

EST8	2	Accès au lac près du site archéologique de Font	Site au bord du lac peu utilisé pour la baignade, mais traces régulières de feux
EST9	2	Plage privée de la Corbière	Petite plage privée dans la réserve, avec ignorance fréquente des règles (feux, chiens, etc.)
EST10	2	Observatoire de la Grande Gouille	Point de vue aménagé sur la Grande Gouille
EST11	2	Observatoire des étangs de Font	Observatoire de la faune près de la plage de Font (EST1)
EST12	2	Plateforme paysagère de Font	Point de vue paysager aménagé près de l'accès à la plage de Font (EST1)
EST13	2	Ponton-découverte aulnaie noire	Petit sentier-nature aménagé
EST14	2	Plage chalets lacustres	Plage située près du 2 ^e secteur de chalets de Font en direction d'Estavayer
EST15	2	Accès au chemin St-Marc	Accès au chemin de St-Marc, à travers la réserve
CHV1	2	Plage de Chevroux	Plage en limite de la réserve naturelle, bordée par un refuge lacustre interdit à la navigation. Beaucoup d'embarcations dénoncées dans ce secteur interdit
CHV2	2	Plateforme paysagère de Chevroux	Point de vue paysager situé sur le parking du port de Chevroux
GLE1	3	Plage de Gletterens	Plage dans la réserve, mais peu identifiable comme telle. Nombreuses infractions : feux sauvages, accès en Stand-up paddle (SUP) dans les secteurs interdits à gauche et à droite de la plage
GLE2	3	Observatoire de l'ancienne plage de Gletterens	Point de vue aménagé sur le secteur renaturé de l'ancienne plage de Gletterens
GLE3	3	Plateforme paysagère de Gletterens	Plateforme paysagère aménagée à l'entrée de la réserve, côté Portalban
GLE4	3	Ponton-découverte prairies à choin	Petit sentier-nature aménagé dans la réserve
POR2	3	Plage des chalets de Portalban ouest	Petite plage à l'entrée du secteur des chalets de Portalban ouest. Chiens non tenus en laisse observés régulièrement
CUD2	3	Plage du camping de Cudrefin	Plage hors réserve naturelle, mais bordée à l'Est par un secteur interdit à la navigation. Relativement peu d'infractions
CUD3	3	Place devant le Centre BirdLife de La Sauge	Zone en limite de la réserve naturelle, potentiellement bien fréquentée à la belle saison. Pas d'infractions, mais potentiel d'information du public important
CUD4	3	Sentier en rive gauche du canal de la Broye	Site de promenade dans la réserve naturelle. Peu d'infractions
CUD5	3	Observatoire du môle de la Broye	Point de vue paysager sur la réserve naturelle

2.3 ANIMATIONS SUR QUELQUES PLAGES TRÈS FRÉQUENTÉES

Particularité de la Grande Carîaie, certaines plages très fréquentées par le public sont situées à l'intérieur des réserves naturelles. Les règles de ces dernières s'y appliquent donc, mais le niveau de connaissance des usagères et usagers est souvent faible et une part importante de ces personnes déclarent ignorer qu'ils se trouvent à l'intérieur d'un espace protégé (Sarrio et al. 2021). À titre d'essai, il a donc été décidé d'organiser dès 2023 des animations sur certaines de ces plages, avec l'objectif de renforcer la connaissance par le public du statut particulier de ces zones et de le sensibiliser à la nature présente à proximité. Ces animations sont réalisées au moyen du stand de l'AGC monté pour l'occasion sur la plage ou sur un chemin d'accès à celle-ci, avec du matériel didactique (bois rongé par le castor, dépliants, guides ornithologiques, ...). Des visites guidées gratuites animées par les ambassadeurs et ambassadrices, d'une durée de 30 minutes environ, permettent en outre au public de découvrir la richesse de la nature à proximité de la plage, et ainsi de le sensibiliser aux règles à respecter.

2.4 DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Les ambassadeurs et ambassadrices visitant toute la haute-saison et à rythme régulier des sites très fréquentés par le public, il est intéressant de profiter de cette présence sur le terrain pour les impliquer dans deux monitorings du public : le monitoring de la fréquentation et le monitoring des infractions. Des données peuvent ainsi être facilement obtenues pour un très faible investissement en temps. Depuis 2022, à l'arrivée sur chaque site, une des deux personnes du binôme effectue donc un comptage des personnes présentes, puis un comptage des infractions aux règlements des réserves, visibles sur le site et réparties en 6 catégories :

- A : chien non tenu en laisse,
- B : accès interdit en zone terrestre,
- C : accès interdit en zone lacustre,
- D : circulation ou parage d'un véhicule motorisé hors zone autorisée,
- E : camping sauvage,
- F : feux hors foyers autorisés.

Dès 2024, les surveillant-es des réserves naturelles ont accepté de fournir des données de monitoring du public sur 3 plages vaudoises souvent utilisées - illicitement ou non - par des personnes pratiquant le naturisme, plages non visitées par ailleurs par les ambassadeurs et ambassadrices : la plage de Châble-Perron à Cheseaux-Noréaz, la plage de la Petite-Amérique à Yvonand et la plage de Chabrey à Vully-les-Lacs. Comme ces 3 sites font partie des sites d'intervention habituels des surveillant-es, ceux-ci peuvent en effet facilement fournir les chiffres de fréquentation et d'infractions relevés, sans travail supplémentaire.

3 BILAN 2025

3.1 MÉTÉO, ORGANISATION GÉNÉRALE

La météo 2025 s'est avérée contrastée, avec des conditions ensoleillées et chaudes en juin et août, et des mois de mai, juillet et septembre plus mitigés. L'organisation des tournées sur le terrain s'est ainsi révélée moins compliquée qu'en 2024, année à la météo très capricieuse, mais plusieurs journées d'ambassade ont néanmoins dû être reportées, en particulier en juillet. Le tableau 2 résume et compare les conditions météo de 2022 à 2025.

Toujours en termes d'organisation, la contraction des visites des sites sur une seule journée en octobre s'est avérée trop chargée, même avec des déplacements en voiture et même avec peu de personnes présentes sur les sites.

Tableau 2 : Conditions météorologiques mensuelles moyennes pendant les missions d'ambassade-nature (données Météosuisse). En rouge, les mois très favorables aux activités dans les réserves, en orange, les mois dans la moyenne et en bleu, les mois plutôt défavorables aux activités dans les réserves.

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
2022	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles	Ensoleillé et chaud, précipitations moyennes	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles	Frais et pluvieux
2023	Températures dans la moyenne, pluvieux	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles	Chaud, ensoleillement et précipitations moyennes	Chaud, ensoleillement faible, précipitations faibles	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles
2024	Frais et pluvieux	Frais et pluvieux	Chaud, ensoleillement dans la moyenne, précipitations faibles	Ensoleillé et chaud, précipitations dans la moyenne	Frais et pluvieux
2025	Température, ensoleillement et précipitations proches de la moyenne	Ensoleillé et chaud, précipitations faibles	Température, ensoleillement et précipitations proches de la moyenne	Ensoleillé et chaud, précipitations dans la moyenne	Température dans la moyenne, pluvieux

3.2 TOURNÉES D'AMBASSADE-NATURE

3.2.1 Organisation générale

L'équipe d'ambassade-nature a effectué en 2025 un total de 56 journées de terrain entre le 18 mai et le 26 octobre, assurant ainsi une présence sur la rive environ un jour sur trois (chacun des 39 sites décrits au chap. 2.2 était donc visité en moyenne un jour sur huit). Les heures passées sur le terrain se montent à 376.6⁴, dont 168.6 passées sur les 39 sites, soit un temps « utile » de 44.8%, le reste étant occupé par le déplacement à vélo entre les différents sites. Le tableau 3 résume les données d'organisation générale.

⁴ Les heures sont effectuées en binôme pour les ambassadeurs et ambassadrices, les chiffres sont donc à doubler si l'on veut obtenir le temps de travail total. Le temps passé sur le terrain est calculé de l'arrivée sur le 1^{er} site de la journée jusqu'au départ du dernier site à la fin de la journée.

Tableau 3 : Comparaison de l'effort d'ambassade-nature entre 2022 et 2025 sur les sites à prospecter. Le temps de travail (en binôme pour les ambassadeurs et ambassadrices) est calculé dès l'arrivée sur un premier site le matin jusqu'au départ du dernier site le soir. Le temps « utile » permet de séparer le temps actif sur les sites du temps utilisé pour les déplacements entre sites. Il va de soi que des usagères et usagers peuvent également être informé-es hors des sites définis, mais dans ce cas le temps de travail n'est pas décompté ci-dessous.

Equipe d'ambassade-nature	2022	2023	2024	2025
Temps de travail total (heures)	409.2	398.9	370.7	376.6
Nombre de journées de travail	66	61	54	56
Nbre total de passages sur les sites à prospecter	553	566	1185	1136
Temps total passé sur les sites (heures)	184.1	189.3	146.9	168.6
Temps « utile » (temps sur sites / temps travail total) (%)	45.0	47.5	39.6	44.8
Stagiaires en programme d'insertion BNF	2022	2023	2024	2025
Temps de travail total (heures)		90.1	8.9	
Nombre de journées de travail		20	3	
Nbre total de passages sur les sites à prospecter		178	20	
Temps total passé sur les sites (heures)		48.9	4.7	
Temps « utile » (temps sur sites / temps travail total) (%)		54.3	52.8	
Total ambassade + stagiaires	2022	2023	2024	2025
Temps de travail total (heures)	409.2	489.0	379.6	376.6
Nombre de journées de travail	66	81	57	56
Nbre total de passages sur les sites à prospecter	553	744	1205	1136
Temps total passé sur les sites (heures)	184.1	238.2	151.6	168.6
Temps « utile » (temps sur sites / temps travail total) (%)	45.0	48.7	39.9	44.8

3.2.2 Personnes touchées

Sur l'ensemble des sites suivis, les ambassadeurs et ambassadrices ont informé 746 personnes en 2025, soit 4.6% des personnes présentes. C'est un excellent résultat car cette proportion se rapproche ainsi des valeurs obtenues en 2022 et 2023, deux années où le nombre de sites à suivre était moins important et donc le temps disponible par site plus élevé. Il est à relever que ces chiffres ne concernent que les personnes informées directement. Il est probable que la simple présence des ambassadeurs et ambassadrices sur les sites touche un nombre plus important de personnes (effet visuel de l'«uniforme», bouche-à-oreille après le départ des ambassadeurs d'un site). Au niveau du type d'information communiquée, le rappel des règles tend à se réduire en faveur de la transmission d'informations plus générales : nature, faune et flore présentes, informations à caractère touristique, etc. (tableau 4).

Tableau 4 : Proportion de personnes informées sur les différents sites et type d'information transmise. Cette dernière valeur est indicative, interprétée à partir des indications fournies par les ambassadeurs et ambassadrices sur les formulaires de terrain. Depuis 2025, la prise d'information est plus standardisée mais reste encore sujette à interprétation par la ou le preneur de notes sur le terrain.

Equipe d'ambassade-nature	2022	2023	2024	2025
Nbre total de personnes présentes sur les sites	19510	15200	15070	16065
Nbre total de personnes informées	1041	851	612	746
Proportion personnes informés / personnes présentes (%)	5.3	5.6	4.1	4.6
Estimation de la proportion infos générales / rappel des règles (%)	47/53	50/50	56/44	63/37
Stagiaires en programme d'insertion BNF	2022	2023	2024	2025
Nbre total personnes présentes sur les sites		5420	800	
Nbre total personnes informées		274	13	
Proportion personnes informés / personnes présentes (%)		5.1	1.6	
Estimation de la proportion infos générales / rappel des règles (%)		48/52	17/83	
Total ambassade + stagiaires	2022	2023	2024	2025
Nbre total personnes présentes sur les sites	19510	20620	15870	16065
Nbre total personnes informées	1041	1125	625	746
Proportion personnes informés / personnes présentes (%)	5.3	5.5	3.4	4.6
Estimation de la proportion infos générales / rappel des règles (%)	47/53	49/51	55/45	63/37

3.2.3 Présence du public sur les sites

En comparant la fréquentation de 16 sites suivis de 2022 à 2025, on constate une fréquentation moyenne relativement stable entre 2023 et 2025, mais inférieure à la fréquentation observée en 2022, année avec une météo exceptionnelle (voir tableau 2). La fréquentation moyenne est partout supérieure pendant les vacances scolaires d'été, mais le printemps et l'automne « pourris » de 2024 se traduisent bien dans le graphique avec une affluence relativement faible hors vacances scolaires (figure 1).

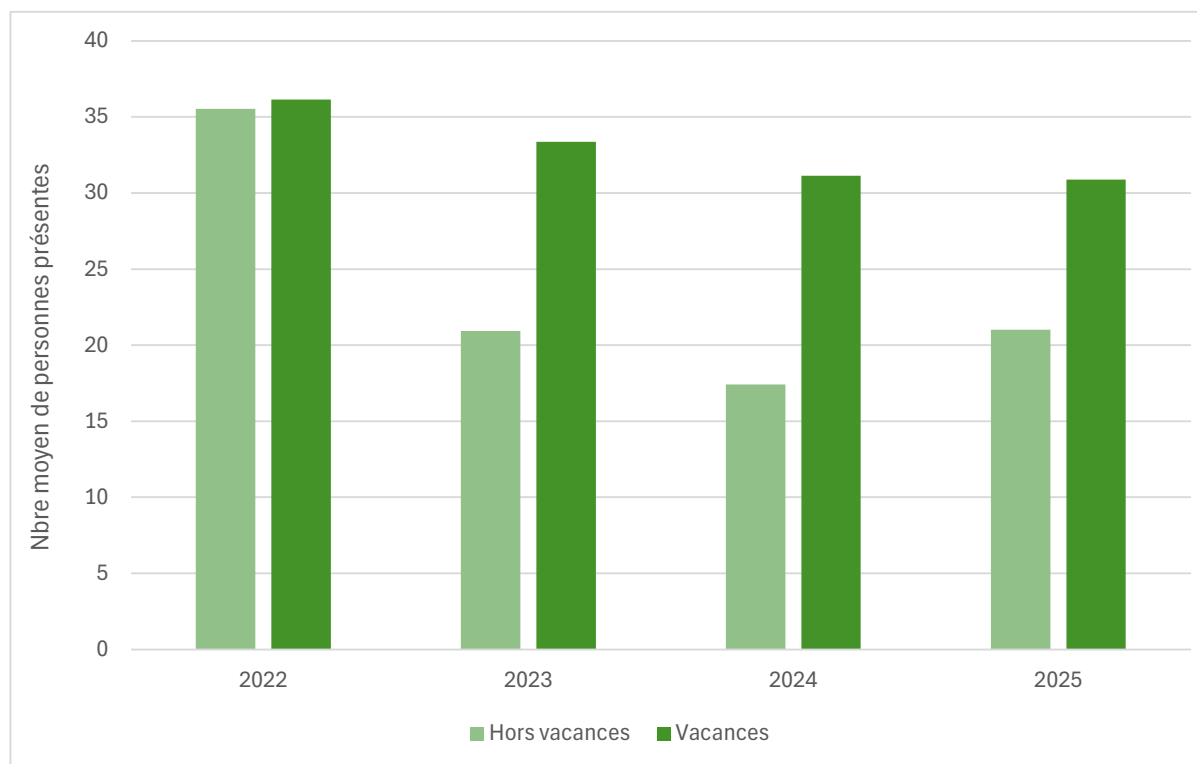


Figure 1 : Fréquentation moyenne dans 16 sites suivis de 2022 à 2025 (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

Cette différence de fréquentation des sites entre l'année 2022 et les suivantes n'est paradoxalement pas confirmée dans les comptages effectués par ©eco-compteurs sur trois chemins de la rive, entre Yvonand et Cheyres, entre Gletterens et Portalban et entre Portalban et Cudrefin. En effet, la fréquentation apparaît ici relativement stable entre 2022 et 2025 (env. 112'000 passages cumulés sur ces trois compteurs sur la période mai-septembre, avec un pic à 123'000 passages en 2023). La donnée est intéressante car elle montre que l'accès aux sites très fréquentés par le public s'effectue principalement de manière directe, probablement souvent en voiture, sans emprunter les chemins traversant longitudinalement les réserves (à vélo par exemple) : c'est clairement le cas pour l'accès aux plages d'Yverdon, de Goncerut à Yvonand, de Forel, de Chevroux et de Gletterens. L'usage de ces sites utilisés pour les loisirs lacustres est très lié aux conditions météorologiques et les comptages par les ambassadeurs et les ambassadrices constituent dès lors le meilleur outil de suivi. L'usage des chemins de la rive, suivi par ©eco-compteurs, apparaît lui plus indépendant de la météo, et reflète plutôt l'augmentation de la démographie régionale (promenade, vélo, jogging, ...) et le développement du tourisme de découverte (cyclotourisme, observation de la nature, ...). Les deux méthodes s'avèrent donc complémentaires pour documenter la fréquentation des réserves naturelles par le public.

Dans le détail des 16 sites, on observe que les sites les plus fréquentés sont des plages comme indiqué ci-dessus (plages d'Yverdon, Goncerut à Yvonand, Forel, Chevroux et Gletterens). En excluant 2022, la fréquentation de ces plages évolue de manière différenciée : à la baisse à Yverdon et Gletterens et à la hausse à Forel et Chevroux. La fréquentation des autres sites est plus modeste, mais non négligeable comme sur la plage « Chez Guido » à Font ou sur la plage Arm à Cheyres (figure 2).

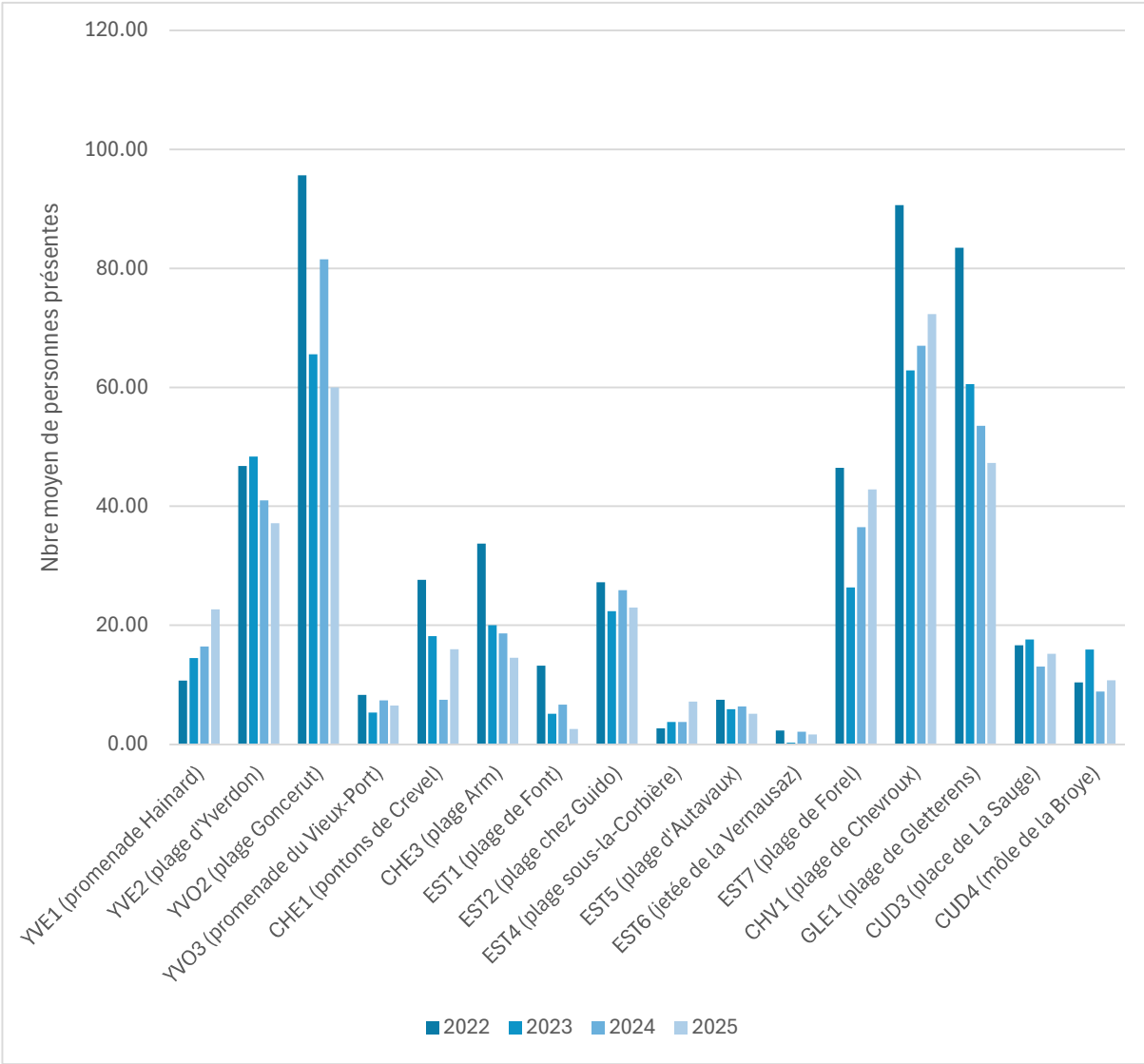


Figure 2 : Comparaison 2022-2025 de la fréquentation moyenne dans 16 sites. Les sites sont classés par ordre géographique du sud-ouest en direction du nord-est (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

3.2.4 Infractions aux règlements des réserves naturelles

En termes d'infractions aux règlements des réserves naturelles, on note une poursuite de la baisse du taux d'infractions global, qui s'inscrit en 2025 à 0.9% des personnes présentes sur les sites (tableau 5).

Tableau 5 : Comparaison 2022-2025 du nombre et de la typologie des infractions (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

	2022	2023	2024	2025
Nbre de personnes présentes sur les sites	19510	20620	15870	16065
Nbre total d'infractions :	570	319	185	152
> Zones lacustres interdites	364	207	97	56

> Chiens non tenus en laisse	92	79	64	56
> Feux hors foyers autorisés	65	10	13	27
> Circulation ou parcage en zone interdite	28	12	10	11
> Zones terrestres interdites	17	11	1	2
> Camping	4	0	0	0
Proportion de personnes en infraction (%)	2.9	1.5	1.2	0.9

L'accès en zone lacustre interdite diminue fortement, mais on note une stagnation des chiens non tenus en laisse et une ré-augmentation ces dernières années des feux hors foyers autorisés. L'accès en zone terrestre interdite et la circulation avec un véhicule motorisé se maintiennent dans un seuil bas (seuil désormais incompressible ?). Le camping sauvage est peu observé car les ambassadeurs et ambassadrices n'arrivent sur les sites qu'en fin de matinée (figure 3).

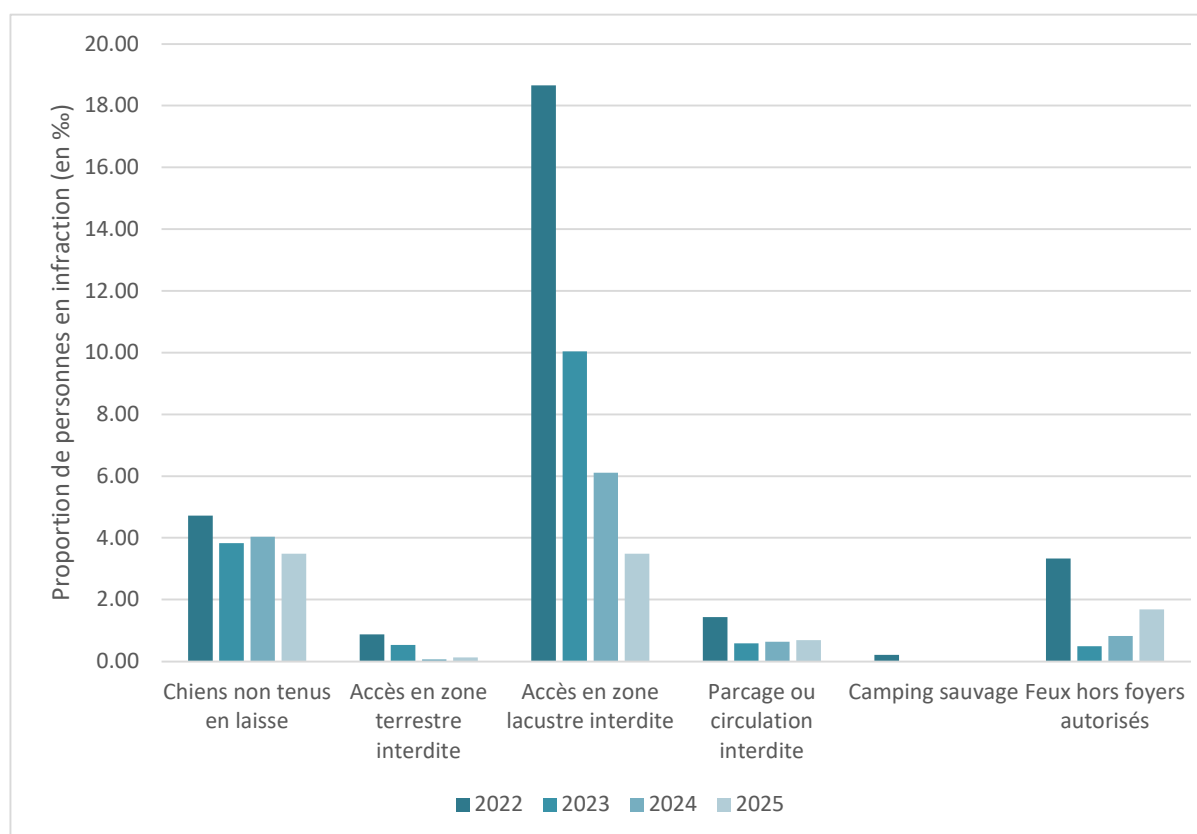


Figure 3 : Evolution 2022-2025 des infractions relevées dans les 6 catégories : nombre d'infractions relevées rapporté au nombre de personnes présentes, en ‰ (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

Cinq sites s'avèrent particulièrement problématiques concernant les infractions observées. Il s'agit à chaque fois de plages : Goncerut (Yvonand), Chez Guido (Font), Forel, Chevroux et Gletterens. A Forel et Goncerut, 3 infractions sont courantes : les chiens non tenus en laisse, l'accès en secteur lacustre interdit et les feux hors foyers autorisés. A Chevroux et Gletterens, c'est l'accès en secteur lacustre interdit qui est fréquemment observé. Enfin, sur la plage chez Guido, ce sont les chiens non tenus en laisse qui forment la principale infraction.

Tous ces sites ont été progressivement équipés de panneaux de rappel des règles, ainsi que d'infrastructures pour éviter certaines de ces infractions (par exemple lignes de bouées pour signaler des secteurs lacustres interdits, foyers officiels). Il est dès lors intéressant d'examiner si ces aménagements semblent conduire à une réduction des infractions et si celles-ci diffèrent hors vacances scolaires par rapport à la période des vacances scolaires (public local vs public mélangé locaux - vacanciers).

Chiens non tenus en laisse

Dans les trois sites considérés, c'est « chez Guido » que la part de chiens non tenus en laisse, rapportée au nombre de personnes présentes, est la plus élevée. Elle tend cependant à diminuer légèrement sur la période considérée. A Goncerut et Forel, l'infraction stagne à un niveau bas (figure 4).

En comparant les données entre la période des vacances scolaires d'été et la période avant et après les vacances, on constate un comportement très différent entre les 3 sites : les infractions à Goncerut semblent ainsi majoritairement le fait de locaux, profitant de lâcher leur chien lorsque la plage est quasi vide, hors vacances. A Forel, les infractions sont par contre plus nombreuses en été lorsque le public est plus présent, traduisant un manque d'auto-contrôle explicable peut-être par les caractéristiques du site (place en herbe éclatée en plusieurs sites, ce qui permet une séparation possible des usagers), mais aussi par une fréquentation par des habitués qui peinent à accepter la mesure.

A noter que le chien non tenu en laisse est le type d'infraction le plus répandu dans tous les sites suivis. Des chiens non tenus en laisse ont en effet été signalés dans 80% des sites suivis, contre 54% pour l'accès en zone lacustre interdite et 36% pour les feux hors foyers officiels.

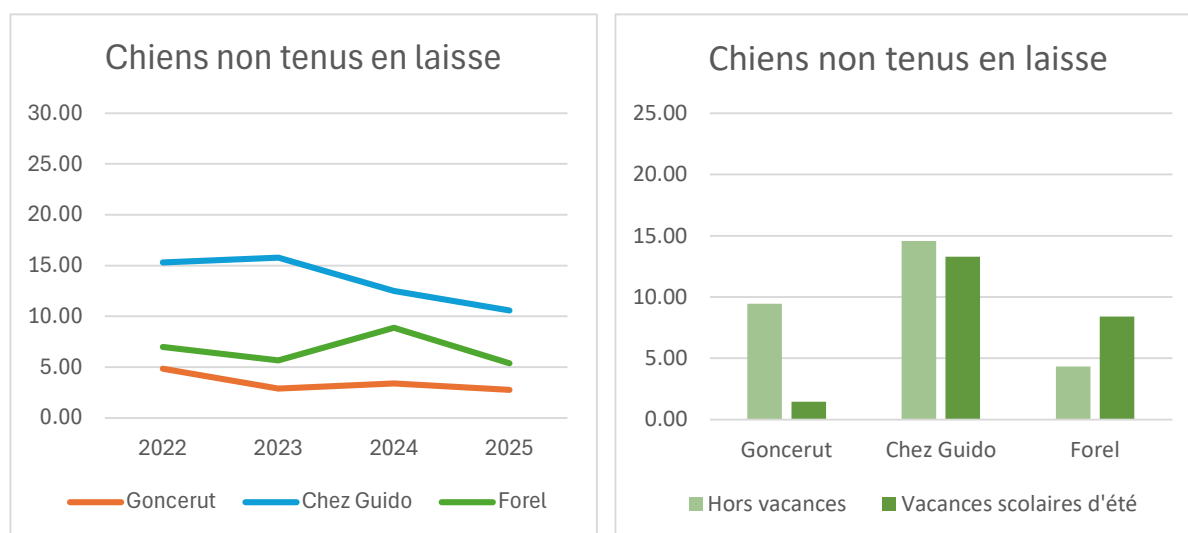


Figure 4 : A gauche, part de chiens non tenus en laisse rapportée au nombre de personnes présentes, dans les 3 sites où cette infraction est la plus répandue. A droite, proportion de l'infraction pendant les vacances scolaires d'été et hors de cette période (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

Accès en secteur lacustre interdit

L'infraction diminue de manière importante dans les quatre sites considérés, sauf à Forel où elle tend à stagner. Dans chacun de ces sites, des lignes de bouées et des panneaux signalent les secteurs lacustres interdits, mais le dispositif pourrait encore être amélioré à Chevroux et surtout à Forel. L'effort de sensibilisation par les surveillants, polices du lac et ambassadeurs-nature semble néanmoins peu à peu porter ses fruits (figure 5). A part à Forel, l'infraction est moins courante pendant les vacances scolaires. C'est donc un public local qui génère le plus d'infractions.

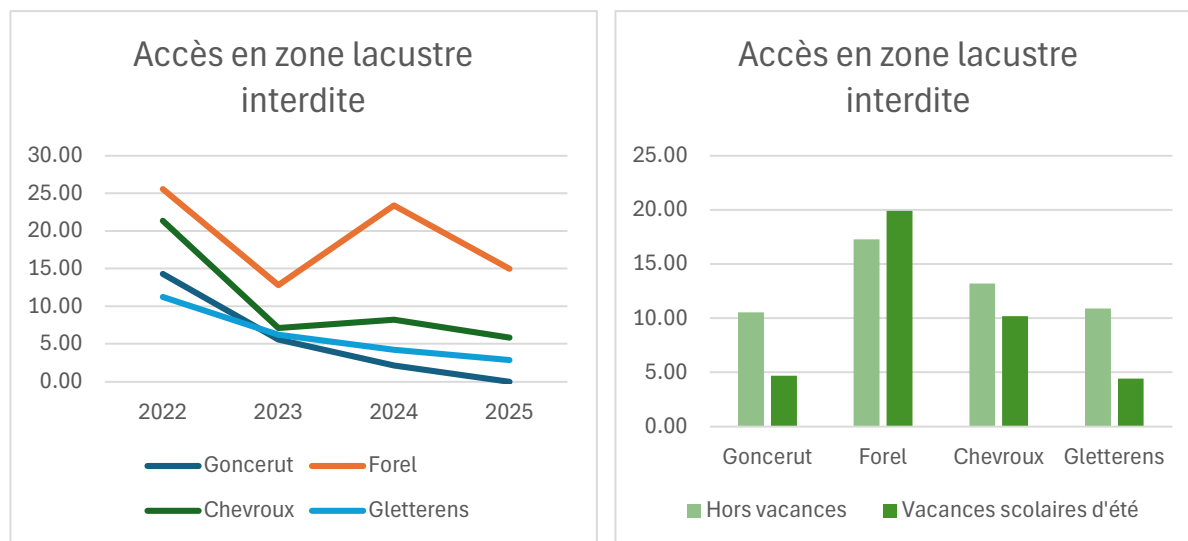


Figure 5 : A gauche, part des personnes en zone lacustre interdite rapportée au nombre de personnes présentes, dans les 4 sites où cette infraction est la plus répandue. A droite, proportion de l'infraction pendant les vacances scolaires d'été et hors de cette période (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

Feux hors foyers officiels

Dans les deux sites concernés, équipés de foyers officiels, le taux d'infractions tend à stagner à un niveau bas et réaugmente même à Forel (figure 6). Dans les deux sites, l'infraction est surtout commise hors des vacances scolaires, et donc probablement par un public local peut-être récalcitrant à cette mesure. Une campagne ciblée de sensibilisation et de dénonciation s'avèrerait nécessaire en début de saison pour résoudre le problème.

A Forel, le parage en zone interdite restant également problématique, malgré la mise en place récente d'une interdiction de stationnement le long du chemin d'accès à la plage, cette infraction pourrait être traitée conjointement. Signalons encore que l'armée organise régulièrement des grillades près des bâtiments militaires, sur des grills non officiels. Il y a également semble-t-il un feu autorisé de temps à autres pour la Jeunesse villageoise locale. Ces deux dérogations autorisées à la règle générale n'encouragent pas le respect de celle-ci par les usagers et usagères de la plage.

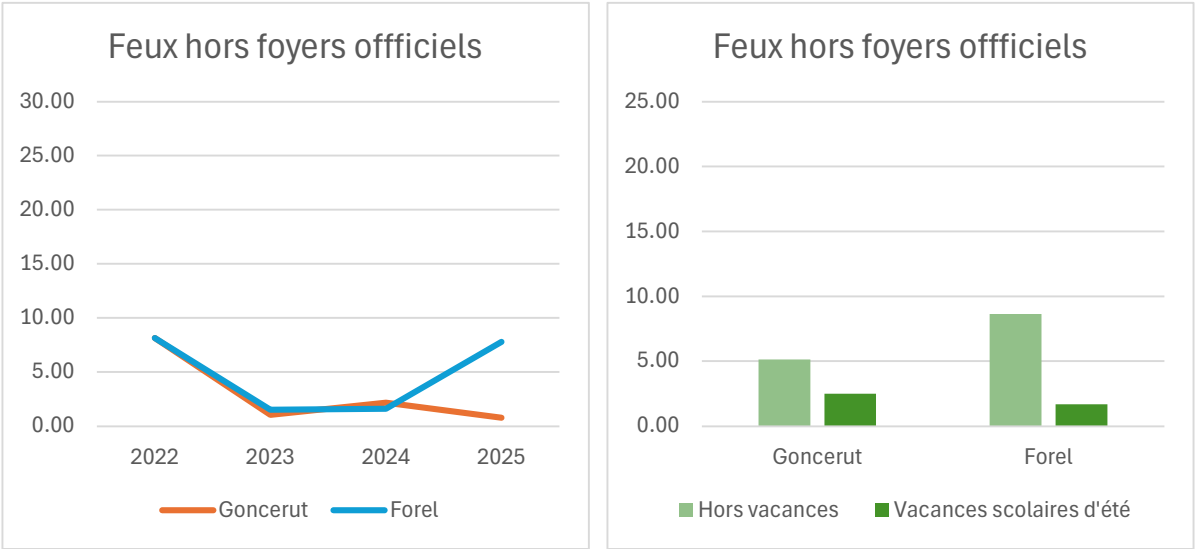


Figure 6 : A gauche, part de feux hors foyers officiels rapportée au nombre de personnes présentes, dans les 2 sites où cette infraction est la plus répandue. A droite, proportion de l'infraction pendant les vacances scolaires d'été et hors de cette période (données provenant de l'équipe d'ambassade-nature et des stagiaires BNF).

3.3 ANIMATIONS PLAGES

Cinq animations plages ont été organisées du 5 juillet au 24 août 2025 selon le protocole présenté au chap. 2.3. L'offre, proposée dès 2023, a à nouveau été plutôt bien appréciée par le public présent et par les ambassadeurs et ambassadrices qui ont réalisé ces animations. Elle semble atteindre les objectifs poursuivis, à savoir la sensibilisation d'un public peu intéressé par les réserves naturelles, mais présent dans celles-ci pour la pratique de loisirs lacustres. Elle requiert cependant une logistique conséquente pour le transport, le montage et le démontage du stand. Le tableau 6 présente les résultats comparés de l'offre de 2023 à 2025.

Tableau 6 : Comparaison 2023-2025 de la fréquentation du public dans le cadre des animations plages.

	2023	2024	2025
Yverdon (petite plage) (YVE2)			
Nbre animations (dates entre parenthèses)		1 (26.7)	1 (20.7)
Personnes au stand		38	63
Personnes informées sur la plage		150	11
Participants à l'excursion		19	0
Yvonand (Goncerut) (YVO2)			
Nbre animations (dates entre parenthèses)	1 (2.8)	1 (14.7)	1 (5.7)
Personnes au stand	20	26	37
Personnes informées sur la plage		58	155
Participants à l'excursion	11	27	11
Forel (EST7)			
Nbre animations (dates entre parenthèses)	2 (13.8 et 10.9)	1 (28.7)	1 (9.8)
Personnes au stand	36	24	20

Personnes informées sur la plage		10	40
Participants à l'excursion	88	19	3
Chevroux (CHV1)			
Nbre animations (dates entre parenthèses)	2 (11.8 et 19.8)	1 (20.7)	1 (24.8)
Personnes au stand	55	60	52
Personnes informées sur la plage		36	12
Participants à l'excursion	27	13	4
Gletterens (GLE1)			
Nbre animations (dates entre parenthèses)	2 (26.7 et 31.7)	1 (3.8)	1 (17.8)
Personnes au stand	38	51	20
Personnes informées sur la plage		35	5
Participants à l'excursion	43	9	13
Total personnes touchées	318	575	446

3.4 FRÉQUENTATION ET INFRACTIONS SUR 3 PLAGES NATURISTES

Comme indiqué au chap. 2.4, les deux surveillant·es des réserves naturelles fournissent depuis 2024 les données de fréquentation et d'infractions sur 3 plages connues pour leur utilisation par des adeptes de naturisme et/ou de rencontres sexuelles (tableau 7). En 2025, le nombre de passages des surveillant·es a été moins important du fait de l'absence de longue durée de la surveillante. Fait remarquable, aucune infraction n'a été signalée en 2026 sur les 3 plages pendant ces surveillances. Ce résultat extraordinaire est sans aucun doute à mettre au crédit du travail des surveillant·es sur les sites, mais également à la mise en place d'infrastructures d'information et de canalisation du public : barrières délimitant la plage autorisée à la Petite-Amérique et à Chabrey, meilleure canalisation du public sur le chemin d'accès à la Petite-Amérique et à Châble-Perron, mise en place d'une surveillance complémentaire par les communes à la Petite-Amérique et à Chabrey.

Tableau 7 : Fréquentation du public et infractions sur 3 plages principalement utilisées par des naturistes.

	2024	2025
Plage de Châble-Perron		
Nbre de passages sur le site par les surveillants entre mai et septembre	20	8
Nbre total de personnes présentes	210	60
Personnes présentes en moyenne	10.5	7.5
Nbre d'infractions relevées	0	0
> Chiens non tenus en laisse	0	0
> Zones terrestres interdites	0	0
> Zones lacustres interdites	0	0
> Circulation ou parcage en zone interdite	0	0
> Camping	0	0
> Feux hors foyers autorisés	0	0
Proportion de personnes en infraction (%)	0.0	0.0
Plage de Chabrey		
Nbre de passages sur le site par les surveillants entre mai et septembre	37	13

Nbre total de personnes présentes	460	100
Personnes présentes en moyenne	12.4	7.7
Nbre d'infractions relevées	10	0
> Chiens non tenus en laisse	1	0
> Zones terrestres interdites	5	0
> Zones lacustres interdites	2	0
> Circulation ou parage en zone interdite	0	0
> Camping	2	0
> Feux hors foyers autorisés	0	0
Proportion de personnes en infraction (%)	3.0	0.0
Plage de la Petite-Amérique		
Nbre de passages sur le site par les surveillants entre mai et septembre	40	12
Nbre total de personnes présentes	940	190
Personnes présentes en moyenne	23.5	15.8
Nbre d'infractions relevées	17	0
> Chiens non tenus en laisse	2	0
> Zones terrestres interdites	13	0
> Zones lacustres interdites	2	0
> Circulation ou parage en zone interdite	0	0
> Camping	0	0
> Feux hors foyers autorisés	0	0
Proportion de personnes en infraction (%)	2.0	0.0

4 SYNTHÈSE ET AMÉLIORATIONS À APPORTER

Une des ambassadrices active les années précédentes ayant informé qu'elle ne pouvait plus s'engager en 2025 pour raisons professionnelles, il a été convenu de réduire l'équipe 2025 à 7 personnes, sans engagement de collaborateur ou collaboratrice supplémentaire. Mais, en cours d'année, une autre ambassadrice a dû également réduire fortement son engagement toujours pour raisons professionnelles, ce qui a ramené l'effectif à 6 personnes, un effectif un peu faible pour l'engagement prévu. Il est donc convenu d'engager en 2026 quelques nouvelles personnes, tout en proposant à l'équipe en place de poursuivre leur activité même à taux réduit si elles le souhaitent. L'idéal pour l'AGC est en effet de disposer d'un staff formé, expérimenté et s'engageant sur la durée. Une équipe d'une dizaine de personnes est ainsi visée.

Avec l'expérience, il s'est avéré que les tournées en octobre étaient superflues, vu le peu de personnes présentes et les conditions météo globalement défavorables. Il est dès lors décidé de ne plus organiser de journées d'ambassade en octobre, mais d'organiser en revanche quelques tournées pendant les congés de printemps (Pâques, Ascension et Pentecôte), à partir de début avril.

De même, le suivi des sites annexes (observatoires notamment) s'avère inutile, la présence du public étant par trop aléatoire. L'activité des ambassadeurs et ambassadrices sera donc centrée sur les sites où la fréquentation et le taux d'infractions sont importants. Les équipes auront ainsi plus de temps à disposition pour prévenir les infractions sur les sites problématiques. Un nouveau site sera en revanche rajouté en rive droite de la Thielle, le canton de Neuchâtel finançant désormais les missions d'ambassade-nature. Les blocs 1 et 2 pourront continuer d'être parcourus à vélo, mais le bloc 3 devra être effectué en voiture, du fait de l'éloignement des sites (tableau 8).

Tableau 8 : Sites retenus pour la saison 2026.

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
YVE1 (promenade Hainard)	x		
YVE2 (plage d'Yverdon)	X		
YVO1 (delta Menthue côté plage des Pins)	X		
YVO4 (digue rive droite Menthue)	X		
YVO2 (plage Goncerut)	X		
YVO3 (promenade du Vieux Port)	X		
CHE1 (pontons de Crevel)	X		
CHE3 (plage Arm)	X		
EST1 (plage de Font)		X	
EST2 (plage chez Guido)		X	
EST9 (plage privée domaine de la Corbière)		X	
EST4 (plage sous la Corbière)		X	
EST5 (plage d'Autavaux)		X	
EST7 (plage de Forel)		X	x
CHV1 (plage de Chevroux)		X	X
GLE1 (plage de Gletterens)			X
CUD2 (plage du camping de Cudrefin)			X
CUD4 (môle de la Broye)			X
LAT1 (môle de la Thielle)			x

Pour conclure, l'AGC note avec grande satisfaction la réduction progressive du taux d'infraction aux règlements des réserves naturelles. L'effort conjoint de balisage, d'ambassade et de surveillance de police porte ainsi progressivement ses fruits.

5 REMERCIEMENTS

La saison 2025 d'ambassade-nature s'est révélée à nouveau un grand succès et l'Association de la Grande Cariçaie tient à remercier chaleureusement pour leur engagement Gilbert Bavaud, Michèle Ecuyer, Rachel Rumo, Carmen Sangin, Yannis Saudan, Frédéric Turin et Léa Zappellaz. Elle adresse également ses vifs remerciements aux structures cantonales engagées dans la surveillance : la surveillante et le surveillant des réserves naturelles Céline Genoud et Yann Folly, les polices du lac VD et FR, ainsi que les surveillantes et surveillants de la faune VD et FR, en particulier Magalie Schor, inspectrice de la police faune-nature pour le secteur VD ouest.

6 BIBLIOGRAPHIE

- Bardy, C., Mauri, N. et Le Nédic, C. (2021). Ambassadrices-nature dans la Grande Cariçaie, projet-pilote 2021, rapport final. Association de la Grande Cariçaie, Cheseaux-Noréaz. 16 p.
- Le Nédic, C. (2023). Ambassadeurs et ambassadrices-nature Grande Cariçaie. Rapport 2022. Association de la Grande Cariçaie, Cheseaux-Noréaz. 15 p.
- Le Nédic, C. (2024). Ambassadeurs et ambassadrices-nature Grande Cariçaie. Rapport 2023. Association de la Grande Cariçaie, Cheseaux-Noréaz. 14 p.
- Le Nédic, C. (2025). Ambassadeurs et ambassadrices-nature Grande Cariçaie. Rapport 2024. Association de la Grande Cariçaie, Cheseaux-Noréaz. 16 p.
- Sarrio, A., Ehrbar, M. et Le Nédic, C. (2021). Le public dans les réserves naturelles de la Grande Cariçaie : portrait, perception des espaces protégés, connaissances générales, satisfaction par rapport aux infrastructures d'accueil. Association de la Grande Cariçaie, Cheseaux-Noréaz. 101 p.

Annexe 1

CARTES DES SITES D'INTERVENTION

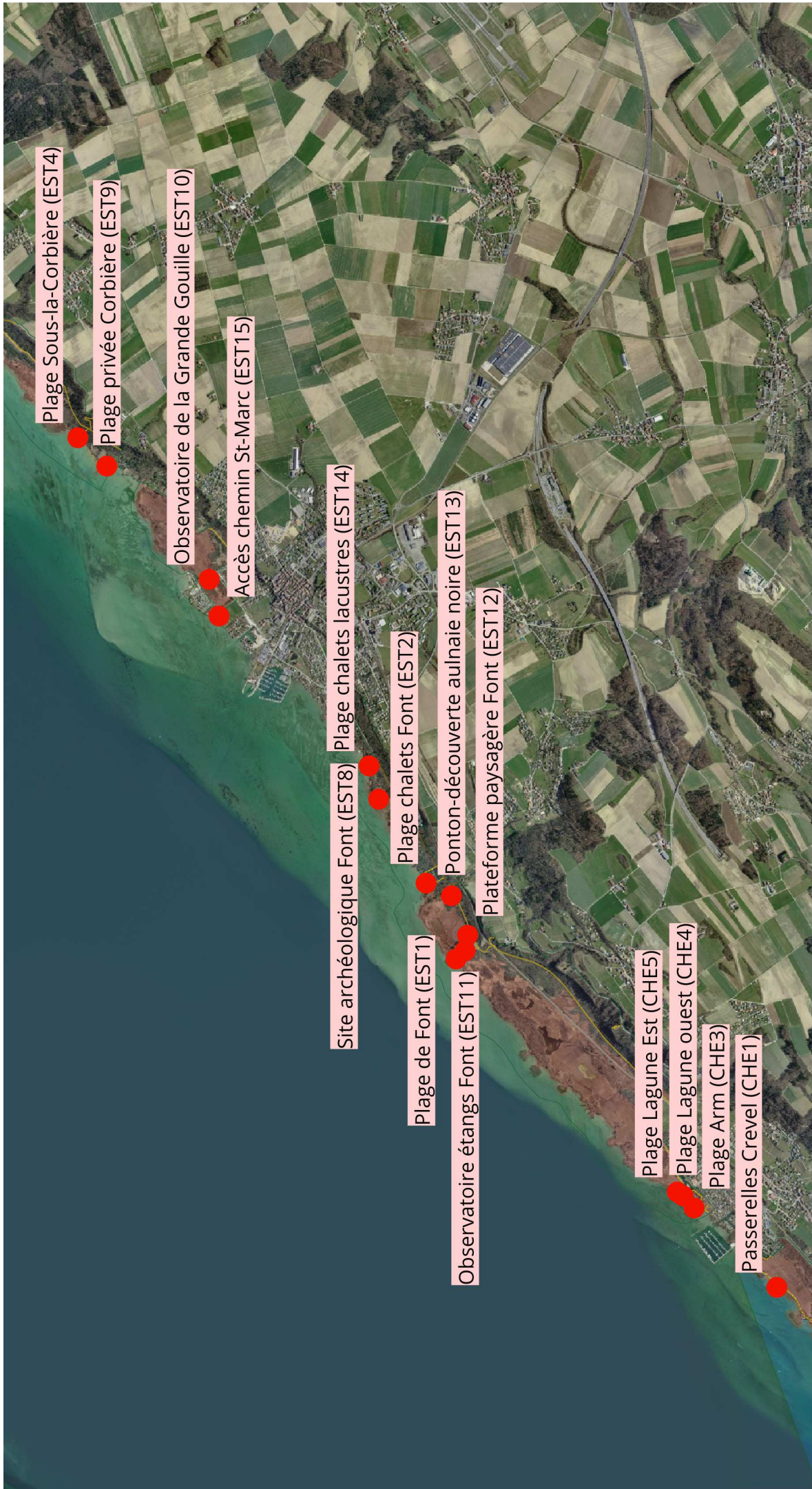
Sites d'intervention ambassadrices et ambassadeurs-nature



Date de l'extrait : 19.02.2025

Source : fonds © swisstopo (Carte nationale et orthophoto Swissimage) / géodonnées Association de la Grande Carrière, cantons FR et VD, Confédération Suisse
Carte: M:\I-IN_Information_public\AMB_Diffusion_ambassadeurs-nature\Cartes\Carte_accueil_public_et_points_particuliers.qgz

Sites d'intervention ambassadrices et ambassadeurs-nature



Date de l'extrait : 19.02.2025

Source : fonds © swisstopo (Carte nationale et orthophoto Swissimage) / géodonnées Association de la Grande Carrière, cantons FR et VD, Confédération Suisse
Carte: M:\I-IN_Information_public\AMB_Diffusion_public\AMB_Cartes\Cartes_public_et_points_particuliers.qgz

Sites d'intervention ambassadrices et ambassadeurs-nature



Sites d'intervention ambassadrices et ambassadeurs-nature



Date de l'extrait : 19.02.2025

Source : fonds © swisstopo (Carte nationale et orthophoto Swissimage) / géodonnées Association de la Grande Carrière, cantons FR et VD, Confédération Suisse
Carte: M:\I-IN_Information_public\AMB_Diffusion_ambassadeurs-nature\Cartes\Carte_accueil_public_et_points_particuliers.qgz

Sites d'intervention ambassadrices et ambassadeurs-nature

